

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 40

VENDREDI 18 DECEMBRE 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

PAGES 2, 3, 4,

RESULTATS C.A.P. INSERM.

PAGE 5

LISTE DES ELUS DES C.A.P. INSERM

PAGE 6

PRIME DE FONCTION POUR LES INFORMATI-
CIENS DE L'INSERM.

PAGE 7

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE EN FAVEUR DES INGENIEURS
ET PERSONNELS TECHNIQUES POUR LE 2ème
SEMESTRE 1987.

PAGES 8, 9, 10,

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSERM DU 16/11/87.

- C.A.P. RAPPEL DES DATES DE SESSION
DES C.A.P. POUR LES CHANGEMENTS DE CLASSE
etc...

PAGE 11

BILAN DE LA CONFERENCE NATIONALE INSERM
DU 11 DECEMBRE 1987.

Résultats C.A.P. Insem.

Dans le précédent Spécial INSEM, nous avions publié les premiers résultats des CAP. Ceux-ci étaient incomplets voici 2 tableaux récapitulatifs l'un par corps, l'autre par région.

Premières analyses (déjà publiées)

Taux de participation globale 61,1%
(66% Province)
(59% Paris)

Variable selon les corps et le nombre des listes présentées.
Plus forte dans les catégories d'Ingénieurs.

Notre score global 34,26% (Province 33,95)
(Paris 34,4)

Baisse de 4% par rapport aux résultats de 83. A cette époque le SGEN-CFDT baissait de 10%, la CFDT de 3%, le SNIRS, qui ne présentait aucune liste, fait 17,9% en prenant certainement un peu sur nous, sur la CFDT, beaucoup sur le SGEN.

Notre pourcentage augmente de façon progressive vers les petites catégories, à part le score très particulier dans le corps des Assistants Ingénieurs (17,5%).

Dans les autres corps les résultats sont assez proches de ceux de 83.

La répartition par siège nous donne 13 sièges, 8 à la CFDT, 5 au SNIRS et 1 à la CFCT.

Nous avons au moins 1 élu par corps sauf pour les Assistants Ingénieurs. Il y aura 3 tirages au sort pour la représentation en IR Hors Classe, 1^{er} 1^{ère} classe, AAR 1^{ère} Classe, aucune organisation syndicale n'ayant présenté de candidat dans ces classes.

La participation est pour tous les corps supérieure à celle de 1983 (la moyenne était de 59,4) lorsqu'il y a plusieurs listes en présence.

L'étude plus détaillée corps/corps montre, avec toutes les réserves de comparer les corps et les anciennes catégories, une progression chez les Ingénieurs, une baisse chez les Techniciens, une stabilité chez les Adjoints.

Rappel de notre score en 83 en %

OA - 1A - 2A	19,1%	1D - 2D - 3D	39%
1B - 2B	26,8	4D - 5D - 6D	100% (pas d'autre liste)
3B - 4B	36,1		
5B - 6B	52		

Il est difficile d'extraire les 2B mais il est évident que notre score chez les AI est préoccupant (17,45). La différence Paris (21%) et Province (9%) est en elle-même significative.

Notre implication vis-à-vis de l'intégration des AI à l'air d'avoir laissé des traces négatives, particulièrement en province, même chez ceux qui sont passés dans ce corps.

Notre volonté de ne pas accepter cette sélection, de reclasser l'intégration de tous les 2B - 2D, puis notre démarche de les associer à la commission, débat sur les critères, appel à une action à l'INSEM : l'action et le dialogue avec les personnels concernés ont été essentiellement réalisés en région Parisienne.

Il nous paraît important que les sections puissent discuter avec les AI pour essayer de comprendre leur préoccupation leurs griefs et leurs revendications.

Ce phénomène doit se retrouver dans les corps des Techniciens où il ne nous est pas possible de séparer les 11 et les 13. Notre baisse apparaît profiter au SGEN, qui a pourtant siégé dans la commission, également sur des critères d'ancienneté, mais sans appel à aucun moment à une intégration globale.

Notre représentativité chez les Administratifs est assez remarquable, d'une part notre capacité à présenter des listes, mais aussi leur approbation même sans concurrence (ex AAR).

La comparaison avec 83 est impossible, vu les regroupements précédents. La dépouillement par région amène des résultats intéressants mais il est à noter que le secret du vote est parfois mis en défaut.

L'hétérogénéité de notre score ne peut être mise en relations directes avec un seul élément.

Là où nous avons le meilleur score (Lille et Toulouse) il faut noter que 2 éléments se croisent, une bonne activité de nos sections SGEN. Là où c'est le plus faible correspond à des régions sans section SNIRS INSEM. Lyon nous apparaît en décalage activité/résultats, mais il faut noter qu'au niveau CNRS et même au niveau national cette région est historiquement très influencée par la CFDT.

Nous aimerions que chaque région puisse analyser ses propres résultats et nous envoyer ses commentaires et une prochaine C.E. pourrait être le lieu d'une confrontation globale.

Pourcentage

	C.A.P.	INSCRITS	VOTANTS %	BLANCS NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	SNTRS- CGT	SGEN- CFDT	SNIRS- CGC	CFTC
3	IR	103	70,9	4	69	17,4	33,33	49,27	
	Province	44	61,4	0	27	25,9	25,9	48,15	
	Total	147	68,0	4	96	19,79	31,23	48,93	
4	IE	298	68,4	0	204	25,98	43,63	20,58	9,8
	Province	107	75,7	5	76	32,9	47,37	14,47	5,3
	Total	405	70,3	5	280	27,85	44,64	18,93	8,57
5	AI	140	75	1	104	20,95	44,76	21,9	11,43
	Province	58	81	2	45	8,9	66,7	17,7	6,66
	Total	198	76,7	3	149	17,45	51,67	20,80	10,07
6	TR	381	56,7	2	214	30,37	40,2	19,6	9,8
	Province	240	61,7	3	145	22,76	47,6	25,5	4,1
	Total	621	58,6	5	359	27,29	43,17	22,00	7,5
7	AJT	166	44	0	73	39,7	60,3		
	Province	80	62,5	2	48	50	50		
	Total	246	50	2	121	43,8	56,2		
8	AGT	150	42,7	3	61	54,09			45,9
	Province	81	61,7	1	49	53,1			46,9
	Total	231	49,35	4	110	53,6			46,36
9	CAR	8	75	4	2	100%			
	Province	1	100	0	1	100%			
	Total	9	77,8	4	3	100%			
10	AAR	29	90	8	18	100%			
	Province	11	63,6	0	7	100%			
	Total	40	82,5	8	25	100%			
11	SAR	187	61,5	6	109	29,36	41,28	20,18	9,17
	Province	80	72,5	2	56	30,36	32,14	35,7	1,8
	Total	267	64,8	8	165	29,7	38,18	25,45	6,6
12	AJA	126	49,2	1	61	70,5			29,5
	Province	43	60,5	0	26	65,38			34,6
	Total	169	52,1	1	87	68,96			31,03
13	AGA	34	32,3	2	9	100%			
	Province	4	75	0	3	100%			
	Total	38	36,84	2	12	100%			
TOTAL	Paris	1622	58,87	31	56,96%	34,42	36,15	17,64	11,8
	Province	749	66,1	12	64,48	33,95	38,09	18,42	9,52
	Total	2371	61,15	43	59,34	34,26	36,82	17,91	11,01

CHERCHEURS		POURCENTAGE						
C.A.P.	Inscrits	Votants	Blancs Nuls	Suffrage Exprimé	SNCS- FEN	SGEN- CFDT	SNIRS- CGC	USCA- CGT
1 Directeurs Province	287	190	4	186				
Province	136	96	1	95				
Total	423	286	5	281	56,58	16,37	27,04	
2 Chargés Province	663	367	6	361				
Province	487	293	9	284				
Total	1150	660	15	645	42,17	35,81	18,14	3,87

C.A.P. INSERM Octobre 87

Détail Province

Tous les I.T.A. (C.A.P. 3 --- 13)		Inscrits	Votants	Blancs Nuls	Suffrage Exprimé	Pourcentage			
						SNIRS- CGT	SGEN- CFDT	SNIRS- CGC	CFTC
BORDEAUX	66	63,6	0	42	16,7	30,9	42,8	9,5	
LYON	186	62,3	2	114	20,17	58,77	12,3	5,3	
PACA	146	63,0	2	90	40,0	40,0	11,11	8,88	
MONTPELLIER	93	67,7	3	60	40,0	33,0	18,3	8,3	
LILLE	79	73,4	3	55	53,74	14,81	20,4	11,0	
TOULOUSE	70	68,6	2	46	54,3	23,9	13,1	8,7	
NANCY	45	77,7	2	33	36,4	36,4	15,1	12,1	
STRASBOURG	73	58,9	0	43	16,3	44,2	23,1	16,3	

Octobre 87

LISTE DES ELUS DES C.A.P.

INSERM

IR1	<u>BRIGANT Lucienne (T)</u> <u>DELOCHE Gérard</u>	U 286 - 42 63 84 20 P450 Service Prof. P.Deseilligy Hôpital Salpêtrière 45 70 32 26
IR2	<u>LAPOUMEROULIE Claudine (T)</u> <u>NAIZOT Colette</u>	U15 43 20 12 40 P416 Siège 45 84 14 41 P4311 INSERM
TI	<u>CHAFREY Philippe (T)</u> <u>MUZEAU Françoise</u>	U15 43 20 12 40 P408 U 239 42 63 84 20 P410
ADJT	<u>PERRIN Raymonde (T)</u> HERVE Jean	Laboratoire Prof. Hatzfeld VILLEJUIF 46 77 00 00 P398 Institut Curie ORSAY 69 07 64 67 P237
AGT	<u>ROULLAUX Didier (T)</u> DURAND Paul	Institut Curie ORSAY 69 07 64 67 P237 Centre Hayem Saint-Louis 42 09 33 50
CAR	<u>HUART Thérèse (T)</u> ROTSCHILD Claude	ADR 7 20 54 03 28 LILLE Siège 45 84 14 41 INSERM
AAR	<u>BERTHAULT Annick (T)</u> <u>GASTAUD Rolande (T)</u> <u>LIBOURAUX Chantal</u> <u>BOURGINES Madeleine</u>	ADR 17 46 54 14 92 ADR 14 45 89 89 07 U 279 20 52 69 20 VILLEJUIF
SAR	<u>LABBE Martine (T)</u> <u>BLERVAQUE M.Odile</u>	ADR 17 46 54 14 92 U 65 67 66 20 22 P386
ADJ Ad.	<u>DUCLOS Thierry (T)</u> <u>TACHE Catherie (T)</u> <u>BOILET Muriel</u> <u>VAILLANT Christine</u>	ADR 17 46 54 14 92 ADR 17 Idem ADR 12 45 23 53 49 U 155 45 20 77 91
AGNT Ad.	<u>LECORCHET Françoise (T)</u> <u>HURT J. (T)</u> <u>GIRAUX C.</u> BEL M.	Siège 45 84 14 41 INSERM ADR 8 67 52 49 33 MONTPELLIER Siège 45 84 14 41 INSERM U 264 67 54 42 88

PRIME DE FONCTION POUR LES INFORMATIENS DE L'INSERM

Voir SNTRS-INFO Spécial INSERM du 29 Octobre 87 N°43.

La réunion du 27 Octobre Syndicats/Direction de l'INSERM, à laquelle ont participé le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et la CFTD, a discuté les conditions dans lesquelles sera attribué cette prime.

Comme nous le craignons cette prime ne sera servie qu'aux agents qui exercent à titre principal et de manière continue les fonctions d'informaticiens dans les centres de traitement de l'information suivants :

SC 5 Villejuif
SC 8 Le Vésinet
SC 25 Le Vésinet
BIG et Sce Informatique du Siège.

De plus cette prime établit un lien entre le grade et la fonction par exemple :

- Un Technicien de 3ème classe ne peut toucher cette prime que s'il exerce les fonctions de programmeur, pupitreux, chef opérateur.
- Un T1 chef programmeur et chef d'atelier.

La liste des agents ayant droit à cette prime étant revue semestriellement par les directeurs des formations concernées et l'administration. On voit donc le risque de possibilités discriminatoires et d'individualisation des salaires. Par le seul fait qu'un IE2 déclaré programmeur et non analyste serait privé de prime.

Nous avons fortement insisté sur le fait que limiter le versement de cette prime à ces seuls agents était non seulement une injustice, mais de plus inciterait les informaticiens affectés dans des unités de recherche à se rattacher aux centres de traitement de l'information, ce qui va à l'encontre de la décentralisation nécessaire dans ce domaine. (Depuis, plusieurs demandes de mutation ont été faites pour le SC5 de Villejuif).

L'Administration a fini par en convenir et nous a concédé que pour 87 cette prime serait versée aux agents des centres ci-dessus et qu'au 2ème trimestre 88 un recensement des informaticiens de l'INSERM pourrait être tenté. La discussion a alors porté sur les conditions de ce recensement nous avons proposé comme élément de contrôle la feuille de note des agents puisqu'ils décrivent leurs activités. Ce qui représente effectivement un travail très lourd.

L'Administration a également évoqué la possibilité de consulter la BIR (Mais souvent les rubriques sur l'emploi ne sont pas remplies). Un groupe de travail élu CAP/Administration devrait être mis en place dès le 2ème trimestre 88.

Nous insistons d'ores et déjà sur la nécessité pour les agents concernés de se manifester à l'administration et à nous le faire savoir afin d'obtenir la tenue de ce groupe de travail.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE
DEPARTEMENT DES PERSONNELS
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Bureau des personnels ingénieurs
techniciens et administratifs

Annexe II

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
EN FAVEUR DES INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES

2ème SEMESTRE 1987

Corps et grades	TITULAIRES					CONTRACTUELS				
	Prime moyenne (3/3)	1/3 modulable	Taux maxi	Taux exceptionnel	Catégories	Prime moyenne brute (3/3)	1/3 modulable brut	Prime moyenne nette (3/3)	Taux maxi brut	Taux exceptionnel brut
IR HC	15 608,00	5 202,67	29 265,00	43 897,50	0 A	17 100,56	5 700,19	15 493,10	32 063,55	48 095,32
IR 1	13 475,76	4 491,92	25 267,05	37 900,57	1 A	14 776,40	4 925,47	13 387,41	27 705,75	41 558,62
IR 2	10 213,44	3 404,48	19 150,20	28 725,30	2 A (7 à 9)	11 215,60	3 738,54	10 161,33	21 029,25	31 543,87
IE 1	8 038,56	2 679,52	12 057,84	18 086,76	2 A (1 à 6)	11 215,60	3 738,54	10 161,33	16 823,40	25 235,10
IE 2 (ex 3A)	9 595,12	3 198,38	14 392,68	21 589,02	3 A	10 511,92	3 503,98	9 523,79	15 767,88	23 651,82
IE 2	8 038,56	2 679,52	12 057,84	18 086,76	1 B	7 580,10	2 526,70	6 867,57	10 106,80	15 160,20
AI	6 028,92	2 009,64	8 038,56	12 057,84	1 B bis	7 036,38	2 345,46	6 374,96	9 381,84	14 072,76
T1	5 517,18	1 839,06	7 356,24	11 034,36	2 B	6 044,88	2 014,96	5 476,66	8 059,84	12 089,76
T2 - T3	4 925,46	1 641,82	6 567,28	9 850,92	3 B	5 405,22	1 801,74	4 663,62	7 206,96	10 810,44
AJT 1 et 2	4 189,86	1 396,62	5 586,48	8 379,72	4 B	4 557,66	1 519,22	3 932,34	6 076,88	9 115,32
AGT 1 et 2	4 093,92	1 364,64	5 458,56	8 187,84	5 B	4 381,74	1 460,58	3 780,56	5 842,32	8 763,48
					6 B	3 949,98	1 316,66	3 408,04	-	5 924,97

16.11.87

-:-:-

AVANT-PROPOS

Le 19 Octobre une journée d'information a été organisée à l'INSERM afin de présenter au nouveau Conseil d'Administration l'organisme et les procédures budgétaires et comptables auxquelles il est soumis.

Au cours de cette journée a été abordé entre autres le problème de la vente de la CGR à General Electric (le SNCS et le SNTS avaient demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 16.11.87). Malgré la gravité de cet acte dont Thomson et les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité, ce point, largement discuté, ne sera pas porté à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 16.11.87. Il pourrait être envisagé que le Conseil Scientifique dans le cadre de ses travaux sur conjoncture et prospective s'en saisisse...

Par ailleurs, sur le plan des structures de l'INSERM (3 départements, 3 missions) A. Bertault s'est inquiétée de savoir ce qu'il allait advenir de la formation, la mission de formation initiale et permanente (à la Recherche par la Recherche) étant fermée et remplacée par une structure non encore mise en place au sein du Département des Personnels...

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16.11.87

1. Examen du projet de budget INSERM pour 88

Monsieur Dodet le présente dans ses grandes tendances :

Pour ce qui concerne l'emploi des chercheurs : perspectives correctes

25 créations d'emploi, 60 recrutements possibles par restriction des postes d'accueil de chercheurs étrangers et d'internes et/ou chefs de clinique. En revanche, pour les I.T.A, la situation est jugée préoccupante par l'Administration : 39 suppressions d'emplois, absence de transformations d'emploi (excepté la quatrième tranche d'ouverture des classes).

Pour les crédits hors personnels, l'augmentation des ⁽¹⁾ et des ⁽²⁾ est globalement de 3,1 % avec une insuffisance de crédits de paiement (déséquilibre accentué entre AP et CP en 1988).

"Cette progression modeste (....) a conduit à modifier les conditions de préparation du budget des unités". En effet, la reconduction automatique (le minimum garanti) se fait maintenant à hauteur de 8% de leur dotation récurrente

- (1) AP : Autorisation de Programmes
(2) CP : Crédits de Paiements

Pour les compléments demandés au-delà de cette reconduction, ils doivent être assortis de justifications scientifiques et/ou d'accroissement des effectifs. Les moyens mis à disposition (effectifs et hors effectifs) sont présentés en 1988 selon les découpages des commissions et non plus selon les trois grands domaines : recherche de base, médicale et en santé publique.

Ainsi il est prévu une augmentation des moyens dans les domaines 2 et 6 afin de soutenir les C.J.F. (Contrats Jeunes Formations mis en place cette année, moyen terme entre C.R.E. et Unité de recherche), les créations d'unités (5 dont 2 à la CSS7, 1 à la CSS2 et 2 à la CSS6 - 4 en province et 1 en Ile-de-France), dans le domaine 8 où un effort sera fait en faveur des registres de morbidité et de mortalité et enfin dans le domaine 10 (intercommission vieillissement).

Ces progressions thématiques s'accompagnent de régression "relative apparente" dans les domaines 4 (maintien pour tous les aspects ne touchant pas au domaine couvert par la "CSS10") et 5 dont une partie importante des moyens incluaient les crédits d'opération immobilière affectés à l'Institut des Vaisseaux et du Sang.

-:-:-

Après cet exposé la discussion a été ouverte. Notre camarade a tout d'abord fait remarquer qu'aucun compte-rendu de la réunion du 30 juin n'était parvenu aux administrateurs ce qui créa trouble et confusion ... Le PV du Conseil d'Administration du 30 juin sera donc soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du ... 14 Décembre. Ensuite elle fait une déclaration préalable

replaçant la proposition de budget de l'INSERM dans le contexte du libéralisme où l'Etat accorde davantage à ceux qui travaillent "à l'énantissement des populations (budget de la recherche militaire en accroissement de + de 10%) qu'à ceux qui se consacrent à "l'amélioration de leur santé, et, par voie de conséquence, de leur qualité de vie". Elle rappelle par ailleurs que le secteur privé est le grand bénéficiaire par le biais de crédits d'impôts et autres bonifications, des fonds refusés au secteur public, sans contrôle de la bonne utilisation de ceux-ci.

Enfin, s'appuyant sur la déclaration de J. Chirac à la célébration du centenaire de l'Institut Pasteur, elle a rappelé que ces transferts de fonds ne s'assortiront pas de créations d'emploi, le P.M. comptant "prendre des mesures favorisant la mobilité". Sachant où en sont les effectifs de l'INSERM (casement du recrutement de chercheurs, suppressions d'emplois IFA) ce principe de mobilité est de plus en plus inquiétant. De même que le "rôle d'entraînement vis-à-vis de l'ensemble de la communauté scientifique médicale" dévolu par J. Chirac aux organismes publics qui ne pourra être tenu par eux qu'avec des moyens leur permettant d'éviter l'asphyxie.

(3) P.M. : Premier Ministre

A la suite de cette déclaration, H. Marmé, représentant des personnels ITA SCEN-CFOT, propose une motion (en spécifiant que le Conseil d'Administration n'était pas le lieu de déclarations d'ordre général...) comme SCEN-CFOT, SNCS-FEN, SNTRS-CET concernant les suppressions d'emploi d'ITA. Un long débat s'est instauré sur ces points. Pour ce qui concerne les emplois d'ITA, le Président nous a fait part des préoccupations du Ministre (!). Le Conseil d'Administration dans son ensemble a semblé sensibilisé à ce problème.

A. Bertault s'est exprimé sur le fait que sur les 39 postes supprimés, 25 l'étaient chez les administratifs dont 10 postes d'AAR2 soit le quart du corps qui était de ce fait en voie d'extinction avec les conséquences que cela pouvait avoir sur l'organisme, les carrières etc...

Monsieur Dodet a rappelé que les postes avaient été supprimés là où ils étaient gelés, soit en proportion d'un quart pour les techniciens et de la moitié pour les administratifs.

Monsieur Lazar quant à lui a le sentiment que le message du rôle important et de la spécificité du travail d'administration de la recherche n'est pas passé auprès des pouvoirs publics. Il insiste donc une fois encore auprès des représentants des ministères concernés.

Le président demande une étude sur les 10 dernières années d'évolution des effectifs administratifs. Le redéploiement a, bien sûr, été abordé.

Pour l'emploi des chercheurs, Monsieur Lazar a rappelé que le nombre des créations de postes décroissait régulièrement (de 70 à 80 créations dans les dernières années, on est passé à 35 en 87 et 25 cette année). Des inquiétudes ont été exprimées quant à la réduction des postes d'accueil, à celle des ingénieurs et techniciens, support indispensable à la recherche clinique dont les pouvoirs publics insistent pour que l'INSERM la développe...

Le débat sur le budget, en dehors du problème de l'emploi traité plus haut, a fait émerger une inquiétude de la part de la communauté scientifique quant à la dynamique causée par les annulations de crédits 1986, qui ne pourra être régénérée avec les moyens accordés en 1988 (SNCS). Ont été abordés les problèmes de la sophistication du coût de la recherche, des moyens par chercheur allant décroissant, de la course aux autres financements pour compenser l'insuffisance des dotations, le péril où se trouvent certains domaines. Les représentants des ministères ont voulu dramatiser le débat.

D'autres questions ont également été posées par le SNTRS notamment sur la formation (augmentation suffisante 3,5% pour maintenir à bien la politique qui devrait être mise en place d'une formation répondant mieux aux besoins de l'organisme ?) et sur l'accord INSERM/CHRS qui devrait être proposé début 88.

A l'issue de ce large débat, où un amalgame a été tenté d'être opéré entre budget et confiance accordée à la Direction Générale qui assure que l'Organisation pourra malgré tout fonctionner, le projet a été adopté à la majorité moins 4 voix (SNTRS, SCEN-CFOT (2), SNCS). Quant à la motion déposée, elle n'a pas été mise aux voix, le Président ayant suggéré de proposer au Conseil d'Administration du 14 Décembre une note qui serait transmise aux ministères faisant état des problèmes soulevés en matière d'emploi.

-:-:-

2. Projet de budget SCPRI

Le Professeur Pellerin présente oralement le Centre du Vésinet et le projet de budget (toujours pas de note de présentation, ni de rapport d'activité l'accompagnant). Il fait état des difficultés qu'il rencontre pour mener à bien son action (travail de nuit etc...) et que le budget proposé ne lui permettra pas de fonctionner, "sauf à faire des miracles"... Le projet de budget, malgré les aversissements formulés par le Professeur Pellegriin, a été adopté à la majorité moins 1 voix (SNTRS) et 3 abstentions (SCEN-CFOT (2), SNCS).

Le SCEN-CFOT a exposé qu'il ne jugeait pas utile de voter contre le projet de budget du SCPRI qui, à l'inverse de celui de l'INSERM, ne contenait pas de suppressions d'emploi (motif du vote exprimé en 1).

3. Projet de DM3 au budget primitif du SCPRI

L'aspect technique de cette DM ayant été présenté, elle a été adoptée à la majorité des voix moins 2 abstentions (SNTRS-SNCS).

4. Examen du projet de participation de l'INSERM au GIE CERMEP (Cyclotron Biomedical de Lyon)

L'implantation de Cyclotron Biomedical de Lyon a fait l'objet de larges débats dans les années précédentes. Les équipements (immobiliers et matériels) sont pratiquement achevés (la caméra à positrons devrait être livrée au cours du 1er semestre 88). Le Conseil d'Administration devait se prononcer sur la constitution d'une structure permettant de définir les conditions d'exploitation et de fonctionnement du Cyclotron. La forme juridique proposée était celle d'un GIE (vente de prestations).

(4) DM3 : Décision Modificative N°3

(5) GIE : Groupement d'Intérêt Economique

Le débat n'a pu avoir lieu, la Direction Générale des Hôpitaux ayant demandé la suspension de ce point de l'ordre du jour et dénoncé l'irrecevabilité d'un document non assorti d'un plan de financement sérieux (mécanismes budgétaires pas au point).

Il a été rappelé que le Cyclotron était un équipement de recherche et que le GIE faisait qu'on s'en éloignait. Le représentant du Ministère de la Santé s'est inquiété du coût pour la Sécurité Sociale du remboursement des prestations de type clinique, et a réintroduit le débat sur les équipements.

Le Directeur Général a rappelé avec fermeté que le Cyclotron n'était implanté qu'à des fins de recherches et a regretté le manque d'informations et de coordination entre ministères (Santé, budget...). Il a également rappelé que c'est en réponse aux demandes ministérielles que l'INSERM a pris ses responsabilités quant à l'implantation dudit Cyclotron.

Dans un climat houleux, aucun terrain d'entente n'ayant été trouvé et afin de ne pas occulter le débat, le Président propose de remettre à la séance du 14 Décembre l'examen de texte.

-:-:-

Questions diverses

L'examen de la situation personnelle d'un agent sera fait lui aussi le 14 Décembre 87 ...

-:-:-

C.A.P.

Rappel des dates de session des CAP pour les changements de classe au choix et les échelons accélérés au titre de

- l'année 1985 : 14 au 18 Décembre
- 1986 : 18 au 22 Janvier
- 1987 : 15 au 19 Février

Cette dernière session traitera également des questions diverses.

Nous vous rappelons que les agents peuvent saisir leur C.A.P. à propos de tout problème de litige, soit avec l'administration (ex Formation permanente), soit dans leur vie professionnelle.

Nous vous rappelons également que la sélection professionnelle pour l'accès à IR Hors Classe, II, AAR principalat, et SARI, aura lieu au mois de Mars 1988.

**BILAN DE LA CONFERENCE NATIONALE
INSERM DU 11 DECEMBRE 1987**

COMMISSION EXECUTIVE et BUREAU INSERM ELUS

REGION PARISIENNE

BI	ANDREANI Joseph	SIEGE
BI	BARREAU Patricia	SAINT LOUIS
BI	BAZIN Jean-Pierre	VILLEJUIF
BI	BERTAULT Annick	MONTRouGE
	BIELAKOFF Josette	LARIBOISIERE
	BOURGEOIS Francine	BICHAT
	BREDOUX Raymonde	LARIBOISIERE
	BRIGANT Lucienne	BICHAT
	CHAFFEY Philippe	COCHIN
BI	CHEVALIER Anette	SAINT LOUIS
BI	DELOCHE Gérard	SALPETRIERE
	DELRUE Gérard	LE VESINET
BI	DRIANCOURT Catherine	VILLEJUIF
	DUCLOS Thierry	MONTRouGE
	GUILLEMINOT Jocelyne	CRETEIL
	HIEBLot Corine	MONTRouGE
BI	HENZEL Daniel	CLAUDE BERNARD
BI	KOROBAEFF Myriam	LE VESINET
	LABBE Martine	MONTRouGE
BI	LAGRANGE Dominique	CORDELIERS
	LAPOUMEROULIE Claudine	COCHIN
BI	MALANDAIN André	VILLEJUIF
	MARILLER Marcel	KREMLIN BICETRE
	MICHAUD Annie	FER A MOULIN
	MUZEAU Françoise	BICHAT
BI	NAIZOT Colette	SIEGE
BI	PIAU Jean-Pierre	COCHIN
	PHILLIPE John	CORDELIERS
	ROULLAUX Didier	ORSAY
	SCHMAUSS Annie	SALPETRIERE
BI	WANSTOK Frida	SACLAY

PROVINCE

LIBOURAUX Chantale	LILLE
RICHEt Colette	LILLE
BEZ Michel - ARZI Mohamed	LYON
MICHEL Robert	MARSEILLE
FAVIER François	MONTPELLIER (+ un suppléant)
KOZIEL-VIGNERON Violette	STRASBOURG
ESTEVE JP - GUIRAUD Mart.	TOULOUSE

Catherine DRIANCOURT a été réélue Secrétaire Générale de la
Section Nationale INSERM, et Frida WANSTOK Trésorière.

BI : Bureau Inserm.

